

République Française

N° 2023-110

Ville de Draguignan

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	37

**BILAN D'ACTIVITÉ DE LA RÉGIE MUNICIPALE DES PARKINGS DRACÉNOIS :
EXERCICE 2022**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 20 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 septembre à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, SYLVIE FRANÇIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, PHILIPPE SCHRECK, FREDERIC RENAULD

PROCURATIONS :

HUGUES BONNET À BRUNO SCRIVO, LISA CHAUVIN À CHRISTINE NICCOLETTI, BERNARD BONNABEL À CHRISTINE PRÉMOSELLI, MARIE-CHRISTINE GUIOL À OLIVIER GORDE, CHRISTIAN MAMECIER À SYLVIANE NERVI SITA

ABSENTS :

RENÉ DIES, FRANCK GRIGOLO

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : - 2 OCT, 2023



RAPPORTEUR : RICHARD STRAMBIO

Par délibération n° 2013-090 en date du 10 octobre 2013, le Conseil Municipal a créé la Régie Municipale des Parkings Dracénois.

Conformément à ses statuts adoptés par délibération municipale n° 2014-204 en date du 23 décembre 2014, la Régie a pour objet d'assurer la gestion du service public industriel et commercial des stationnements payants hors voirie de la Commune, à savoir :

- Parking des Allées d'Azémar (230 places), sis entre le boulevard Maréchal Joffre et la rue des Allées d'Azémar - 83300 DRAGUIGNAN ;
- Parking de l'Îlot de l'Horloge (201 places dont 8 pour les deux-roues), sis rue Juiverie - 83300 DRAGUIGNAN ;
- Parking des Musées (327 places), sis boulevard Jean Jaurès - 83300 DRAGUIGNAN ;
- Parking de la place Louis Go (48 places), sis boulevard Gabriel Péri - 83300 DRAGUIGNAN ;
- Parking de la Victoire (275 places dont 11 pour les deux-roues), sis boulevard Marx Dormoy - 83300 DRAGUIGNAN.

1. Au niveau de la fréquentation

Au 31 décembre 2022, la Régie comptabilisait **500** abonnements (500 pour véhicules légers et aucun pour véhicules motorisés à deux ou trois roues) contre 510 en 2022 soit -1.9 %.

Tous parkings confondus (hors parking de l'Îlot de l'Horloge réservé aux abonnés), le nombre global d'entrées "véhicules" (hors abonnés) s'est élevé **à 824 606 en 2022 contre 768 540 en 2021 soit + 7,29 %.**

À noter que **595 462 sorties "gratuites"** ont été recensées en 2022 ce qui représente **72.21 %** de la fréquentation (hors abonnés) des parkings publics payants de la ville (77,72 % en 2021).

2. Au niveau économique et financier

Le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2022 de la Régie concordent strictement (cf. annexes n° 3 et 4).

La synthèse de ces documents financiers, exprimés hors taxes, est la suivante :



SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes de l'exercice	784 247,81 €
Dépenses de l'exercice	<u>693 119,10 €</u>
Résultat de l'exercice	91 128,71 €
auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de l'exercice 2021 :	<u>839 058,75 €</u>
L'excédent d'exploitation de clôture est de :	930 187,46 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice	242 227,25 €
Dépenses de l'exercice	<u>1 217 160,07 €</u>
Résultat de l'exercice	-974 932,82 €
auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de l'exercice 2021 :	<u>555 575,79 €</u>
L'excédent d'investissement de clôture est de :	-419 357,03 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022 : 510 830,43 €
--

Section d'exploitation :

Le total des **dépenses réelles d'exploitation** passe de 442 561,88 € en 2021 à 451 521,85 € en 2022, soit + 8 959,97 € (+ 2,02 %).

Par rapport à 2021, les charges à caractère général augmentent de 2 419,32 € (frais d'énergie et frais bancaires, alors que la maintenance et les frais de télécommunication sont en diminution). Les dépenses de personnel augmentent de 8 886 € sous l'effet de la hausse du point d'indice, puisque l'effectif est identique à 2021.

Quant aux charges financières, elles diminuent de 2 678 €, puisqu'aucun emprunt n'a été contracté en 2021.

Le total des **recettes réelles d'exploitation** passe de 773 542,76 € en 2021 à 685 980,81 € en 2022 soit - 87 561,95 € (- 11,31 %). Cette diminution provient :

- de la baisse des recettes des usagers des parkings, du fait du non rattachement d'une recette enregistrée en 2021(50 000 €), alors que les recettes des usagers sont stables.

- du versement par l'Etat d'une dotation au profit des régies industrielles et commerciales confrontées à la crise sanitaire en 2021 de 75 253,81 €, que l'on ne retrouve pas en 2022

L'excédent d'exploitation de clôture 2022 est en hausse par rapport à 2021 de 91 128,71 € (930 187,46 € contre 839 058,75 €) grâce à l'excédent reporté de l'exercice antérieur.

Section d'investissement :

Le total des **dépenses d'investissement** passe de 246 540,45 € en 2021 à 1 217 160,07 € en 2022, cette forte augmentation correspondant aux travaux du parking de l'îlot de l'horloge.

Le total des **recettes d'investissement** passe de 251 172,15 € en 2021 à 242 227,25 € (moins d'amortissement qu'en 2021) hors reste à réaliser, dont le montant de 653 000 € correspond à la subvention pour les travaux du parking de l'îlot de l'horloge.

Il est donc constaté un déficit d'investissement de clôture de 419 357,03 € en 2022.

Conclusion :

Au total, le résultat de clôture de l'exercice 2022 est de 510 357,03 € contre 1 394 634,54 € en 2021, soit une baisse de 883 804,11 €, expliquée par le financement sans emprunt des travaux du parking de l'îlot de l'horloge.

3. Au niveau des travaux du parking de l'îlot de l'horloge

Afin d'améliorer le confort des usagers, la Régie a engagé en 2022 la réfection et la mise en conformité de la totalité du parking de l'îlot de l'horloge qui est situé rue juiverie, à proximité immédiate de la place du marché, cœur du centre ancien.

Actuellement réservé aux seuls abonnés, le parking de l'Horloge sera ouvert aux usagers horaires.

Des travaux de rénovation sont ainsi réalisés afin d'améliorer le confort visuel et assurer la mise en conformité incendie de l'ERP. Le parking a fermé en mai 2022 pour permettre la réalisation des travaux en toute sécurité et pour en limiter la durée. Les abonnés ont été réorientés vers les autres parkings de la Régie avec abonnement, aux mêmes tarifs, dans l'attente de la réouverture du Parking de l'îlot de l'horloge.

Nature des travaux :

- ✓ Modification de l'éclairage pour une meilleure diffusion,
- ✓ Économies d'énergie avec l'installation de lampes LED,
- ✓ Mise en conformité du désenfumage suivant les articles PS en augmentant les débits d'extraction de 900m³/h par véhicule,
- ✓ Mise en place de flochage coupe-feu pour assurer la stabilité au feu entre les planchers des différents niveaux,
- ✓ Mise en œuvre accessibilité PMR au RDC avec création de places spécifiques,

- ✓ Création de places pour véhicules à recharge électrique,
- ✓ Mise en peinture des murs pour un confort visuel des usagers et un repérage des niveaux plus facile pour les utilisateurs,
- ✓ Reprise de la résine au sol ainsi que le marquage des places,
- ✓ Installation d'un comptage à la place,
- ✓ Équipements de péage et vidéosurveillance.

4. Au niveau technique

Les agents techniques de la Régie assurent la maintenance préventive et corrective des équipements des parcs de stationnement ou, lorsque les compétences ne sont pas disponibles en interne, contrôlent les opérations de maintenance exécutées par des entreprises privées.

Dans un souci d'économie et de rapidité d'intervention, la Régie a privilégié la réalisation de petits travaux par son propre personnel technique (peinture, électricité, opérations de maintenance diverses, etc.) et à limiter au mieux le recours aux entreprises privées.

L'ensemble du personnel a suivi les formations appropriées.

5. Au niveau de la qualité de la prestation

Le personnel de la Régie s'attache à apporter un service de qualité aux usagers, notamment en matière d'accueil et d'information.

La Régie s'efforcera de maintenir ce niveau d'exigence en toutes circonstances.

Le conseil d'exploitation de la Régie Municipale des Parkings dracénois réunie en séance du 11 septembre 2023 et la commission de consultation des services publics locaux réunie en séance du 6 septembre 2023 ont émis un avis favorable au présent bilan.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

- prend acte du bilan d'activité de l'exercice 2022 de la Régie Municipale des Parkings Dracénois, joint en annexe.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Conseiller régional

Secrétaire de séance :